

## **Les prix des carburants explosent : les personnels n'ont pas à payer pour travailler !**

### **La FNEC FP-FO exige des mesures d'urgence !**

Dans sa dernière allocution télévisée sur la question de la guerre en Ukraine, le président-candidat Macron annonce à la population des sacrifices à venir. Le ministre Le Maire évoque même une « guerre économique » contre la Russie...

D'ores et déjà les prix des carburants explosent et les prix n'en finissent plus de grimper.

Face à l'inflation galopante, la FNEC FP-FO refuse de taire ses revendications au nom de « l'union nationale » souhaitée par le président Macron et revendique :

- **Augmentation de 22% de la valeur du point d'indice**
- **Augmentation immédiate de 183€ indiciaire net mensuels pour tous les personnels de l'Éducation nationale, comme l'ont obtenu les hospitaliers**

Mais la brutale augmentation du prix des carburants a également des conséquences inacceptables pour les personnels itinérants, qui sont amenés à se déplacer d'école en école, d'établissement en établissement, comme par exemple les psychologues de l'Éducation nationale, les membres des RASED, les infirmières et médecins scolaires, les AESH soumis aux PIAL ...

Or, les remboursements de leurs frais, qui reposent sur des enveloppes fermées, étaient déjà largement insuffisants depuis des années... Aujourd'hui, une nouvelle étape est franchie et la situation devient insupportable pour ces personnels. Il y a urgence à prendre en charge l'intégralité des déplacements effectués. En outre, il faut revaloriser les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret du 3 juillet 2006, comme le revendique la FGF-FO.

L'ISSR (indemnité de sujétion spéciale de remplacement) s'avère insuffisante pour les personnels remplaçants dans le 1er ou dans le 2nd degré alors que déjà, le 10 décembre dernier, dans une situation antérieure à la guerre en Ukraine, la FNEC FP-FO s'adressait au ministre Blanquer pour s'alarmer de la hausse des prix des hydrocarbures et revendiquer une augmentation significative de l'indemnité de sujétion spéciale de remplacement par la revalorisation du taux journalier moyen de l'ISSR et une revalorisation du paiement des frais de déplacement pour les personnels en postes fractionnés.

Ces exigences demeurent plus que jamais d'actualité.

#### **Les personnels n'ont pas à faire les frais de la « guerre économique » de Macron !**

Tout cela dans une situation où la valeur du point d'indice a été bloquée cinq ans de suite sous le quinquennat du président Macron (du jamais vu !), où les fonctionnaires ont perdu plus de 22% de pouvoir d'achat depuis 2000, où les AED et AESH sont maintenus sous le seuil de pauvreté par le gouvernement Macron-Blanquer... !

La FNEC FP-FO s'adresse en urgence au ministre Blanquer pour exiger :

- **L'augmentation du taux journalier moyen de l'ISSR**
- **La revalorisation du paiement des frais de déplacement pour les personnels en postes fractionnés**
- **La prise en charge de la totalité des frais de déplacements pour les personnels itinérants, et la revalorisation des indemnités kilométriques.**

*Montreuil le 10 mars 2022*